

COLLOQUE « LA CONTINUITE ECOLOGIQUE » 7 et 8 avril 2022 à Auvillar (82)



Moulin de Cornillas (82) © ECOGEA

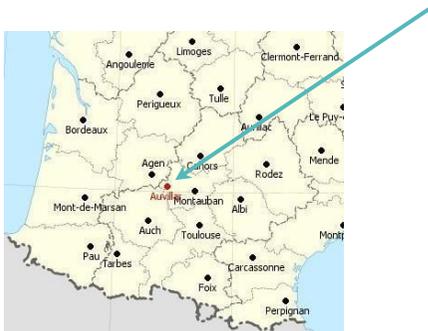
Introduite en 2000 par la directive cadre sur l'eau, la notion de continuité écologique d'un cours d'eau se définit par la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur cycle de vie, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs de biodiversité.

L'association **Demain Deux Berges**, regroupant des gestionnaires de milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne, organise un colloque sur cette thématique. Ces deux jours seront l'occasion d'aborder le sujet de la continuité écologique au travers de présentations et de retours d'expérience, accompagnés de visite sur le terrain.

Lieu :

Centre de Vacances et de Loisirs de la Communauté de Communes des Deux Rives

Lieu-dit « Gâches » - 82340 AUVILLAR



COLLOQUE « LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE » PROGRAMME DU JEUDI 7 AVRIL

Les présentations
seront suivies
d'un moment
d'échanges avec
les participants

- 9h00 - 9h30** **Accueil des participants et ouverture de la journée**
- 9h30 - 10h30** **La réglementation relative à la continuité**
Les évolutions récentes apportées par la loi "Climat et Résilience"
Jérôme POUILLE – Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne (DDT31)
- 10h30 - 12h00** **La continuité, qu'est-ce que c'est ?**
Anne JOUHANNAUD-TRUSSON - Office Français de la Biodiversité (OFB)
- 12h00 - 12h30** **Échanges et discussions**
- 12h30 - 14h00** **Repas sur place**
- 14h00 – 15h00** **Retours d'expériences sur un dispositif de franchissement et des effacements de seuils sur la Barguelonne**
15h00 - 17h00 **Visites sur site**
-  **Rivière de contournement à « Cornillas » à Valence d'Agen (82)**
 -  **Effacement du seuil de « Lalande » à Goudourville (82)**
 -  **Effacement du seuil du « Moulin » de Saint-Paul-d'Espis (82)**
- Julien CACHARD - Communauté de Communes des Deux Rives*
Bruno VOEGTLE – Bureau d'étude : Etudes et CONSEILS en Gestion de l'Environnement Aquatique (ECOGEA)
Pascal COUGOULE - Cellule d'Animation Territoriale Rivières et Zones Humides du Tarn et Garonne (CATERZH82)
Emmanuel ROUX - Cellule d'Animation Territoriale Rivières et Zones Humides du Tarn et Garonne (CATERZH82)
- 19h00** **Repas sur place**

COLLOQUE « LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE » PROGRAMME DU VENDREDI 8 AVRIL

Les présentations
seront suivies
d'un moment
d'échanges avec
les participants

- 9h00 - 9h30** **Accueil des participants et ouverture de la journée**
- 9h30 - 10h30** **Présentation des recherches en cours sur le suivi écologique de la suppression des seuils par une approche génétique (outil FINDEX)**
Simon BLANCHET - Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) de Moulis
Jérôme PRUNIER - Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) de Moulis
- 10h30 - 11h00** **Échanges et discussions**
- 11h00 - 11h30** **Intervention sur les enjeux spécifiques à l'anguille :**
Présentation d'aménagements pour la continuité écologique et restauration d'habitats
Vanessa LAURONCE - Association Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre (MIGADO)
- 11h30 - 12h00** **Présentation des projets de rivière de contournement et d'ascenseur à poissons, et du suivi des poissons migrateurs**
Laurent CARRY - Association Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre (MIGADO)
- 12h00 - 13h30** **Repas sur place au centre**
- 13h30 - 16h30** **Double visites en parallèle par demi-groupe :**
-  **Visite de l'ascenseur à poissons et de la passe à anguilles à la centrale nucléaire de Golfech (82)**
Florence ARDORINO - Electricité De France (EDF) Hydro Sud-Ouest
Sébastien GRACIA - Association Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre (MIGADO)
 -  **Visite de la rivière de contournement pour les poissons migrateurs à Malause (82)**
Laurent CARRY - Association Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre (MIGADO)

COLLOQUE « LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE » 7 et 8 avril 2022 à Auvillar (82)

Inscription avant le 1^{er} avril 2022 :

<https://forms.gle/8k22CsrKew5w9Z7c9>

Tarif :

- 🏠 Pour les adhérents à Demain Deux Berges : 30 € / jour
- 🏠 Pour les non-adhérents à Demain Deux Berges : 80 € / jour

Hébergement : Réservation à titre individuel

L'association Demain Deux Berges ne prend pas en charge les repas du soir, l'hébergement et les petits déjeuners.

- 🏠 Hébergement en dortoir et repas possibles sur place :

Centre de Vacances et de Loisirs

de la Communauté de Communes des Deux Rives

Lieu-dit « Gâches » - 82340 AUVILLAR

05 63 39 00 89 - gaches@cc-deuxrives.fr

Attention, places limitées.

- 🏠 Autres hébergements possibles :

<https://www.officedetourismedesdeuxrives.fr/annuaire/hebergement/>

Renseignements :

- 🏠 Patricia LAUZIER - Présidente de Demain Deux Berges

06 74 38 08 95 - demain2berges@gmail.com

- 🏠 Mélanie BARREAUD - Animatrice de Demain Deux Berges

07 61 43 89 72 - anim.demain2berges@gmail.com



Dispositif de franchissement © Communauté de Communes des Deux Rives

L'association Demain Deux Berges :

Créée en 2002 et forte d'une centaine d'adhérents, l'association **Demain Deux Berges** (www.demain-deux-berges.fr) a pour objectif de renforcer les échanges professionnels et la communication entre les **acteurs de la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Adour-Garonne**.

L'association s'inscrit dans un **partenariat interrégional** de réseaux d'acteurs de terrain et de gestionnaires de milieux aquatiques : www.reseauxrivieres.org.